



DOSSIER INSCRIPTION /RENOUVELLEMENT

SAISON 2025 - 2026

CATEGORIE

- ☐ U6/U7 ☐ U8/U9 ☐ U10/U11
☐ U12/U13 ☐ U14/U15 ☐ U16/U18

COORDONNEES

✂ NOM – PRENOM :
✂ NE(E) LE :
✂ VILLE DE NAISSANCE/PAYS :
✂ NATIONALITE : ☐ FR ☐ EU ☐ ETR (A préciser)
✂ ADRESSE (1) :
.....

✂ VILLE : ✂ CODE POSTAL :

☎ TELEPHONE JOUEUR :

✉ MAIL JOUEUR (1) :

(OBLIGATOIRE – Indiquer adresse mail du représentant légal si joueur mineur)

✂ CLASSE/ETABLISSEMENT ou PROFESSION :
.....

PHOTO IDENTITE
RECENTE
ET EN
COULEUR



☐ Responsable légal 1

NOM/PRENOM	
☎ PORTABLE	
✉ MAIL (Obligatoire)	
PROFESSION	

☐ Responsable légal 2

NOM/PRENOM	
☎ PORTABLE	
✉ MAIL (Obligatoire)	
PROFESSION	

EQUIPEMENT LICENCE

(U7 à U13 : short, chaussettes, pack au choix– U15 -adultes : chaussettes et pack au choix)

Equipements	Enfants					Adultes			
	6 ans 116 cm	8 ans 128 cm	10 ans 140 cm	12 ans 152 cm	14 ans 164 cm	S	M	L	XL
Short									
Chaussettes	Pointure								
Equipement									

PACKS

1	survêtement	
2	Sac de sport + coupe vent	
3	Sac à dos + claquettes + tenue entraînement	

COORDONNEES

(1) Les coordonnées d'un licencié sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case ☐

Les données personnelles recueillies, propriété de la FFF et du Football Club de Ste Maure-Maillé (FCS2M), font l'objet d'un traitement informatique par la FFF aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues et à la FFF et peuvent également être transmises à l'ARJEL dans le cadre du contrôle du respect des interdictions de paris sportifs. Pour les joueurs, ces données sont également transférées à la FIFA dans le but d'identifier les clubs formateurs indemnisés lors de l'établissement du passeport FIFA. Pour les dirigeants et encadrants bénévoles elles font également l'objet d'une vérification automatisée de l'honorabilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations compétente sous l'égide du Ministère des Sports via la plateforme dédiée FJAISV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) et la délivrance du bulletin n°2 du casier judiciaire (art. L212-9 et L322-1 du code du sport). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant par courriel au club (551126@lcsfoot.fr) ou à la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFF, des Ligues et des Districts.